



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.793**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-36922- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

HI/8912

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale et d'égalité des chances, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification d'actions, en prenant en compte le citoyen dans sa globalité pour répondre à toutes ses difficultés.

Les associations aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine sportif et éducatif entre autres thématiques. La fréquentation du public pour les différentes actions proposées dans ces domaines est en progression régulière, grâce à la mise en œuvre d'activités accessibles au plus grand nombre.

Les opérateurs dont la liste figure dans le tableau, ci-dessous, sont partenaires de la Ville et contribuent tout au long de l'année à la réalisation d'actions qualitatives sur les territoires prioritaires.

C'est pour cela qu'il est proposé de subventionner :

1 / L'Association du Centre Sportif Culturel des HIPPOS qui se propose d'atteindre les objectifs et actions suivants :

- Proposer une activité sportive (boxe anglaise, culture physique) en facilitant l'accès à cette pratique par l'application d'une grille tarifaire adaptée aux bénéficiaires de l'action.

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes à travers la pratique sportive et le développement du lien social.

Pour ces raisons et pour soutenir ces actions, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € à cette association composée de bénévoles motivés et qualifiés. L'avenant No1 ci-annexé, valide cette proposition.

2/ « Pompiers sans Frontières » : L'Association met en place des actions qualitatives qui permettent de favoriser la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires par le biais de la protection civile participative.

Le programme d'actions se réalise par des actions régulières en pied d'immeubles dans les quartiers CUCS pour favoriser la connaissance de Pompiers sans Frontières (PoSF) par le public, attiser la curiosité et susciter un intérêt pour les jeunes.

Ces actions de protection civiles participatives sont encadrées par des professionnels de la protection civile intervenant à titre bénévole.

Afin de soutenir ces actions, il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'association « Pompiers sans Frontières ».

3 / L'AITE (Accueil Information Travailleurs Étrangers) qui, à travers le travail d'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, concourt directement à la construction d'un parcours de citoyenneté pour des populations fragiles.

Ce travail se fait au bénéfice de l'ensemble des institutions, qu'il s'agisse de l'État ou les collectivités territoriales.

Pour soutenir ce projet, il convient de verser à l'association une subvention de : 5 000 €.

4/ Le Centre social et culturel la Provence qui à travers le support de la Culture favorise la participation des habitants et participe à l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie des habitants du quartier d'Encagnane en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux de sa zone d'intervention en particulier Famille et Provence

Pour soutenir ce projet exemplaire et multidimensionnel, il convient de verser à l'association une subvention complémentaire de : 8 000 €. L'avenant No 10, ci-annexé, consolide le soutien à ce projet.

Le tableau de subventions, en annexe 1, récapitule les demandes ci-dessus énoncées.

Ces propositions, pour un montant total de 17 000 € (dix sept mille euros) ont été validées le 27 novembre 2013.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions telles que définies dans le tableau, ci-annexé :
- **DIRE** que cette dépense pour un montant global de 17 000 € (dix sept mille euros) sera imputée au budget de la Ville ligne CUCS 92824 6574 3382 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-après annexés, ainsi que tous les documents y afférent.

2013.793 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2013

Présents et représentés	: 46
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013 <i>Subventions allouées</i></i>	<i>2013 <i>Proposition</i></i>
Centre Sportif et Culturel des Hippos	2 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Centre Social & Culturel La Provence	0	0	6 000 €	8 000 €
Pompiers sans Frontières	3 000 €	3 000 €	0	3 000 €
Accueil Information Travail Étrangers AITE	4 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL				17 000 €

AVENANT N° 1

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du 29 Avril 2013 N° 2013.196

« CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'Association « **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS** » dont le siège social est sis Boulevard du Maréchal JUIN 13090 Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Mohamed BOUAZZA son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° **2013.196** a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du **29 avril 2013**. Celle-ci définit les missions générales proposées par le **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS** et acceptées par la ville et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement et ses modalités de versement.

Article I :

Le **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS**, met en place le projet **SPORT DE PROXIMITÉ**, pour les habitants Quartier du Jas de Bouffan mais aussi Encagnane et Corsy.

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **1 000 €**.

Article II :

Le versement de la subvention de **1 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 est à ce jour de **5 000 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
La Présidente**

AVENANT N° 10

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du du 20 février 2012 N° 2012.239

« CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'Association « CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE » dont le siège social est sis Boulevard du Maréchal JUIN 13090 Aix-en-Provence par sa présidente en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° 2012.239 a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du 20 février 2012. Celle-ci définit les missions générales proposées par le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE et acceptées par la ville et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement et ses modalités de versement.

Article I :

Le Centre Social LA PROVENCE, met en place le projet Quartier d'ART, pour les habitants d'ENCAGNANE – CORSY, ce projet est défini comme une mission supplémentaire.

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **8 000 €**.

Article II :

Le versement de la subvention de **8 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 est à ce jour de **134 769 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
La Présidente**

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013 <i>Subventions allouées</i></i>	<i>2013 <i>Proposition</i></i>
Centre Sportif et Culturel des Hippos	2 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Centre Social & Culturel La Provence	0	0	6 000 €	8 000 €
Pompiers sans Frontières	3 000 €	3 000 €	0	3 000 €
Accueil Information Travail Étrangers AITE	4 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL				17 000 €

AVENANT N° 1

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du 29 Avril 2013 N° 2013.196

« CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'Association « **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS** » dont le siège social est sis Boulevard du Maréchal JUIN 13090 Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Mohamed BOUAZZA son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° **2013.196** a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du **29 avril 2013**. Celle-ci définit les missions générales proposées par le **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS** et acceptées par la ville et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement et ses modalités de versement.

Article I :

Le **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS**, met en place le projet **SPORT DE PROXIMITÉ**, pour les habitants Quartier du Jas de Bouffan mais aussi Encagnane et Corsy.

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **1 000 €**.

Article II :

Le versement de la subvention de **1 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 est à ce jour de **5 000 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
La Présidente**

AVENANT N° 10

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Adoptée par délibération du du 20 février 2012 N° 2012.239

« CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'Association « CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE » dont le siège social est sis Boulevard du Maréchal JUIN 13090 Aix-en-Provence par sa présidente en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° 2012.239 a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du 20 février 2012. Celle-ci définit les missions générales proposées par le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE et acceptées par la ville et a fixé le montant annuel de sa subvention de fonctionnement et ses modalités de versement.

Article I :

Le Centre Social LA PROVENCE, met en place le projet Quartier d'ART, pour les habitants d'ENCAGNANE – CORSY, ce projet est défini comme une mission supplémentaire.

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **8 000 €**.

Article II :

Le versement de la subvention de **8 000 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2013 est à ce jour de **134 769 €**.

Article III :

Les autres clauses de la convention pluriannuelle établie demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
La Présidente**